



Chères adhérentes, Chers adhérents,

Vous le savez certainement, la ville de Dijon va rénover et agrandir la maison des associations où sont situés nos bureaux.

Pour permettre les travaux, nous avons donc déménagé et nous sommes désormais au 3^e étage de la maison des associations, à gauche en sortant de l'ascenseur et de l'escalier.

Nos conseillers resteront à votre écoute pendant l'été sur rendez-vous. Au plaisir de votre visite.

La Présidente Odette Mairey



Rendez-vous avec un Conseiller Litiges

Pour le traitement des litiges avec un professionnel, un rendez-vous avec un conseiller du domaine concerné (1) est nécessaire. Vous pouvez le prendre :

- par téléphone : 03 80 43 84 56
- via le site : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr/> bouton « PRENDRE UN RENDEZ-VOUS »
- par mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr (un bénévole vous contactera pour fixer un rdv)



Horaires de l'association

Nos horaires d'accueil restent les mêmes, nos bureaux sont ouverts

- * lundi au mercredi de 9h à 12h / 14h à 17h
- * jeudi de 9h à 12h
- * vendredi de 9h à 12h / 14h à 16h30
- * samedi de 10h à 12h30 uniquement par tél.



Litiges - les domaines concernés (1)

- Logements, copropriétés, locations, syndicats, etc...
- Construction, rénovation, malfaçons, PAC, etc...
- Assurances des biens, des personnes, etc...
- Banques, organismes de crédit, etc...
- Auto, moto : achat neufs, occasions, réparations, etc...
- Commerces, loisirs, achats par internet, voyages, etc...
- Energie, eau, problème de facturation, etc...
- Téléphonie fixe, mobile, internet, etc...
- Santé, environnement.